



Avis n° B 2016-017

Séance du 30 juin 2016

## AVIS

(Article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales)

### Budget primitif 2016

### DE LA COMMUNE DE DZAOUZDI-LABATTOIR

#### LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE MAYOTTE

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-14 et L. 1612-19 ;

**VU** le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

**VU** les lois et règlements relatifs à la comptabilité et aux budgets des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux ;

**VU** l'arrêté 16-008 du 9 mai 2016 portant organisation et détermination de la compétence des formations de délibéré des chambres régionales des comptes de La Réunion et de Mayotte ;

**VU** le bordereau du 31 mai 2016, enregistré au greffe de la juridiction le 1<sup>er</sup> juin 2016, par lequel le préfet de Mayotte lui a transmis le budget primitif 2016 de la commune de Dzaoudzi-Labattoir, en application de l'article L. 1612-14 2<sup>ème</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la lettre de son président en date du 2 juin 2016 informant le maire de la commune de la date à laquelle peuvent être présentées ses observations, ensemble les éléments d'information recueillis au cours de l'instruction ;

**VU** ses précédents avis budgétaires des 27 juin 2013, 7 août 2014 et 23 juillet 2015 ;

**VU** l'arrêté du 18 août 2015 du préfet de Mayotte portant règlement du budget primitif 2015 de la commune de Dzaoudzi-Labattoir ;

**VU** le questionnaire adressé à la commune le 8 juin 2016 et les réponses transmises par courriels en date des 14 et 20 juin 2016 ;

Sur le rapport de Mme Isabelle Legrand ;

**VU** les conclusions du ministère public ;

Après avoir entendu la rapporteure ainsi que M. Bertrand Huby, représentant du ministère public, en ses observations ;

COPIE

**REND L'AVIS SUIVANT****I - SUR LA TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF**

**CONSIDERANT** que, selon les dispositions des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> alinéas de l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « *lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'Etat dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant.* »

*Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'Etat dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'Etat règle le budget et le rend exécutoire. (...) » ;*

**CONSIDERANT** que le préfet de Mayotte a transmis à la chambre, par bordereau du 31 mai 2016 enregistré au greffe de la juridiction le 1<sup>er</sup> juin 2016, le budget primitif 2016 de la commune de Dzaoudzi-Labattoir ; que cette transmission est consécutive aux mesures de redressement sur l'exercice 2015 proposées dans l'avis susvisé du 23 juillet 2015 et reprises dans l'arrêté de règlement d'office du budget 2015 ;

**CONSIDERANT** qu'il résulte de ce qui précède que la transmission du préfet de Mayotte est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14 2<sup>ème</sup> alinéa du CGCT ;

**II - SUR LE BUDGET PRIMITIF 2016 VOTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDERANT** que, conformément au principe d'unité budgétaire, il appartient à la chambre de vérifier l'équilibre réel de chaque budget de la commune ;

**CONSIDERANT** que le budget primitif 2016 de la commune, voté par le conseil municipal le 13 mai 2016, présente un déficit cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de 787 163 € et de la section d'investissement de 1 105 430 € soit un résultat global de -1 892 593 € comme indiqué ci-dessous :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	: 12 465 692 €
Recettes	: 11 678 528 €
Déficit 2015 reporté	: -1 176 129 €
Résultat de fonctionnement	: - 787 163 €

**Section d'investissement :**

Dépenses	: 7 138 652 €
Recettes	: 6 032 932 €
Déficit 2015 reporté	: -1 660 983 €
Résultat d'investissement	: -1 105 430 €

### III - SUR LA SINCERITE DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

#### A - Sur la sincérité des résultats reportés de l'exercice 2015

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2015 voté le 10 mai 2016 par le conseil municipal n'est pas conforme au compte de gestion présenté par le comptable ; que la délibération accompagnant ce document comporte également des données erronées ; qu'un nouveau compte administratif tendant à rectifier les erreurs matérielles a été transmis le 3 juin 2016 via le service du contrôle budgétaire de la préfecture sans nouvelle délibération du conseil municipal ; que ce nouveau document présente un écart mineur en recettes de fonctionnement avec le compte de gestion ;

**CONSIDERANT** que la délibération n° 25/2016 du 10 mai 2016 affectant le résultat de 2015 au budget primitif de 2016 reprend correctement les montants figurant dans le compte de gestion, soit – 1 176 129 € en section de fonctionnement et – 1 660 983 € en section d'investissement ;

#### B - Sur la sincérité du report des restes à réaliser en section d'investissement

**CONSIDERANT** que, selon les dispositions de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales : « *les restes à réaliser de la section d'investissement arrêtés à la clôture de l'exercice correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.* » ;

**CONSIDERANT** que le montant des restes à réaliser en section d'investissement, arrêté au compte administratif 2015 et repris dans le budget primitif 2016, s'élève à 4 409 421 € en dépenses et à 4 540 680 € en recettes ;

**CONSIDERANT** que la chambre a examiné, dans les délais contraints de la présente procédure, les montants reportés en restes à réaliser au vu des crédits ouverts en 2015 et des justificatifs communiqués par le préfet et l'ordonnateur ;

**CONSIDERANT** que le contrôle effectué a révélé une erreur en ce qui concerne les restes à réaliser de l'opération n° 81 « construction de 17 classes DSCEES » ; que compte tenu des crédits ouverts en 2015 d'un montant de 3 871 079 €, les restes à réaliser en recettes pour cette opération sont de 2 542 356 € au lieu des 2 622 356 € inscrits par la commune, soit – 80 000 € ;

**CONSIDERANT** qu'en ce qui concerne les restes à réaliser en dépenses, à la suite du rejet d'un mandat par la trésorerie, un montant de 42 486 € concernant l'opération n° 67 « réaménagement intérieur mairie » doit être réintégré ;

**CONSIDERANT** que le montant total des restes à réaliser s'établit en conséquence à de 4 460 680 € en recettes et à 4 451 907 € en dépenses ;

#### C - Sur le calcul du résultat global du compte administratif de 2015

**CONSIDERANT** qu'après prise en compte des restes à réaliser ainsi rectifiés, le compte administratif 2015 de la commune de Dzaoudzi-Labattoir présente un déficit global de 2 828 338 € comprenant le déficit cumulé de 1 176 129 € en section de fonctionnement et de 1 652 209 € en section d'investissement ;

## **D - Sur les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire**

### **1. En ce qui concerne la section de fonctionnement**

**CONSIDERANT** que la commune a inscrit un montant de 11 678 528 € en recettes de fonctionnement au budget primitif 2016 ; que celles-ci peuvent être admises pour le chapitre 013 qui comprend les remboursements au titre de 130 contrats uniques d'insertion (CUI) et du fonds de compensation du supplément familial de traitement (FCSFT) 2013 et 2014, de même que pour le chapitre 70 qui intègre les remboursements des personnels mis à disposition totale auprès du centre communal d'action sociale (CCAS) jusqu'en juillet 2016 et partielle auprès de la communauté de communes de Petite-Terre (CCPT) ;

**CONSIDERANT** que le total du chapitre 73 doit être ramené à 5 086 713 € au lieu de 5 291 706 € compte tenu du montant « FPIC<sup>1</sup> » réparti entre les communes membres et la communauté de communes de Petite-Terre ; que la part réservée à Dzaoudzi-Labattoir s'établit à 186 535 € contre 392 228 € inscrit, soit une réduction de 205 693 € ; que le chapitre 74 « dotations et participations » doit être abondé de 240 579 € pour tenir compte du montant total de la dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer (DACOM) fixée à 1 141 508 € ;

**CONSIDERANT** qu'après correction, les recettes de fonctionnement s'établissent à 11 713 414 € (11 678 528 € – 205 693 € + 240 579 €) ; qu'elles permettent de couvrir les charges de fonctionnement prévues pour un total de 11 289 562 € ;

**CONSIDERANT**, toutefois, que des ajustements doivent être apportés aux dépenses de fonctionnement pour un total de 57 085 € ; qu'ils concernent, d'une part, le chapitre 65 « participations aux organismes de regroupement » dont le montant a été minoré de 49 101 €, la participation destinée au SMIAM, soit 13 % de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ayant été mal calculée et, d'autre part, le chapitre 66 « charges financières » prévu pour une somme de 26 975 € au lieu de 34 959 €<sup>2</sup> ;

**CONSIDERANT** qu'ainsi les dépenses de la section de fonctionnement peuvent être prévues pour un total de 11 346 647 € ; qu'à ce stade, en intégrant le déficit antérieur et ce qui précède, le résultat de fonctionnement cumulé est de – 809 362 € ;

### **2. En ce qui concerne la section d'investissement**

**CONSIDERANT** que la commune de Dzaoudzi-Labattoir a déclaré un montant de 1 492 252 € en recettes nouvelles d'investissement ; que ce total doit être réduit de 391 400 € ; qu'en effet, le financement de l'opération n° 73 « halle à marée » se fonde sur une convention avec le conseil départemental devenue caduque ; qu'il y a lieu de soustraire ce montant du total des recettes d'investissement ;

**CONSIDERANT** que l'inscription d'un montant de 200 000 € en recettes à l'article 238 « avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles » correspond à une opération d'ordre qui s'équilibre avec l'inscription d'un montant identique en dépense au chapitre 041 ; qu'il y a lieu en conséquence de déduire cette somme des recettes réelles ;

**CONSIDERANT** que les recettes d'investissement s'élèvent, après corrections, à la somme de 1 100 852 € à laquelle s'ajoutent les 4 460 680 € de restes à réaliser ;

<sup>1</sup> Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

<sup>2</sup> Les intérêts d'un emprunt pour le second semestre ayant été omis.

**CONSIDERANT** qu'en ce qui concerne les dépenses nouvelles d'investissement prévues pour un total de 1 067 958 €, des corrections sont nécessaires pour tenir compte, d'une part, de la perte de la subvention sur l'opération n° 73 « halle à marée », soit - 381 400 € représentant la part non encore engagée et d'autre part, de la sous-évaluation du remboursement du capital de la dette, soit + 20 942 € ; qu'ainsi les dépenses nouvelles d'investissement s'élève à 707 500 € auxquels s'ajoutent les 4 451 907 € de restes à réaliser ;

**CONSIDERANT** qu'il résulte de ce qui précède que le résultat de la section d'investissement pour l'exercice s'établit, en tenant compte des restes à réaliser et du déficit cumulé, à - 1 258 858 € ;

#### **E - Sur la poursuite des mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire**

**CONSIDERANT** que le budget 2016 présente un déficit global de 2 068 220 € réparti, à hauteur de - 809 362 € sur la section de fonctionnement et de - 1 258 858 € sur la section d'investissement ; que ce déficit reste dans les limites des cibles de redressement rappelées dans l'avis budgétaire du 23 juillet 2015 qui fixait le montant maximum à - 3,05 M€ pour 2016, dont -2,10 M€ en section de fonctionnement et -0,95 M€ en section d'investissement ;

**CONSIDERANT** que si les efforts de gestion de la commune de Dzaoudzi-Labattoir par rapport aux objectifs fixés sont réels et visibles, le déficit structurel persiste ; que des efforts sur le coût de fonctionnement doivent être poursuivis pour permettre à la collectivité de dégager des marges de manœuvre ;

**CONSIDERANT** que les dépenses prévues au chapitre 011 « charges à caractère général » du budget primitif 2016 pour un montant de 2 048 820 € représentent + 12 % des dépenses de l'exercice 2015 qui se montaient à 1 830 816 € - sans compter 500 000 € de régularisation de charges de 2013 et 2014 ; que le transfert de certaines compétences à la CCPT offre des opportunités d'économies sur le fonctionnement qui doivent être saisies par la commune ; que cette dernière indique, en outre, que des erreurs de facturation d'Electricité de Mayotte (EDM) sont en cours de régularisation ; qu'en prenant en compte ces différents paramètres, y compris le fonctionnement des nouvelles structures, le montant du chapitre 011 peut raisonnablement se limiter à 2 000 000 €, soit une augmentation de 9 % par rapport au montant de 1 830 816 €, exclusif des dépenses antérieures, exécuté en 2015 ;

**CONSIDERANT** qu'au chapitre 012 « charges de personnel » la commune a inscrit un montant de 7 999 936 € contre un montant exécuté en 2015 de 7 819 565 €, soit une augmentation de 2 % ; que ces prévisions présentent un écart de plus de 480 000 € par rapport à la projection réalisée par la préfecture ; que la commune indique intégrer dans ce calcul non seulement les revalorisations réglementaires telles que le glissement vieillesse-technicité (GVT), les 10 % supplémentaires de majoration de traitement au profit des agents fonctionnaires, l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et de la valeur du point d'indice mais aussi le coût de l'intégration des agents territoriaux et ouvriers de Mayotte (AOTM), l'assurance chômage et le recrutement du directeur administratif et financier et du chargé de mission pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ; que la commune a, par ailleurs, déduit de sa masse salariale les dépenses des personnels transférés au CCAS et à la CCPT au cours de l'exercice 2016, pour un montant d'environ 355 000 € ;

**CONSIDERANT** que la réduction de la masse salariale constitue un des leviers de l'équilibre financier ; qu'un total de 230 000 € peut être déduit pour tenir compte d'une surévaluation de la rémunération des titulaires et du non renouvellement de plusieurs agents en contrat à durée déterminée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2016 ;

**CONSIDERANT** que les économies réalisées permettent de procéder au virement d'un montant de 100 000 € vers la section d'investissement afin d'en réduire le déficit ;

**CONSIDERANT** que les mesures d'économies ainsi proposées permettent d'arrêter les prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 respectivement à 11 167 827 € et à 11 713 414 €, soit un déséquilibre de cette section de - 630 542 € après prise en compte du déficit antérieur ; que les dépenses et recettes d'investissement peuvent être prévues pour un total, respectivement de 6 820 390 € et 5 661 532 €, soit un résultat de - 1 158 858 € intégrant le solde antérieur ; que le résultat de clôture prévisible pour 2016 est de - 1 789 400 € ;

**CONSIDERANT** que les mesures proposées sont insuffisantes pour rétablir l'équilibre du budget 2016 ; qu'elles participent d'une gestion stricte et améliorent les perspectives sur les trois exercices à venir ; que sur cette base, à charges et ressources constantes, l'équilibre budgétaire et financier pourrait être atteint dès le budget primitif de 2018 au lieu de 2019 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de poursuivre la procédure engagée au titre des dispositions de l'article L.1612-14 du code général des collectivités territoriales et de demander au préfet de Mayotte de régler et rendre exécutoire le budget primitif 2016 de la commune de Dzaoudzi-Labattoir ;

### PAR CES MOTIFS

**Article 1 : CONSTATE** que les mesures prises par la commune de Dzaoudzi-Labattoir sont conformes au plan de redressement mais insuffisantes pour rétablir l'équilibre du budget primitif de 2016 ;

**Article 2 : PROPOSE** au préfet de Mayotte de régler le budget primitif 2016 de la commune de Dzaoudzi-Labattoir conformément aux propositions figurant au présent avis et à ses annexes n° 1 et n° 2 et aux dispositions de l'article L.1612-14 du code général des collectivités locales ;

**Article 3 : DIT** que le présent avis sera notifié au maire de Dzaoudzi-Labattoir et au préfet de Mayotte ;

**Article 4 : RAPPELLE** que le conseil municipal devra être informé du présent avis dès sa plus proche réunion, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales ;

**Article 5 : RAPPELLE** au préfet de Mayotte qu'il doit transmettre à la chambre le budget primitif de l'exercice 2017, en application de l'article L. 1612-14, 2<sup>e</sup> alinéa, du code général des collectivités territoriales.

Copie en sera adressée au directeur régional des finances publiques et au trésorier de la commune.

**COPIE**

**Fait et délibéré en la chambre régionale des comptes de Mayotte, le trente juin deux mille seize.**

Présents : M. Christian Colin, président, Mme Isabelle Legrand, première conseillère rapporteure, et M. Laurent Ochsenbein, premier conseiller.

En foi de quoi, le présent avis a été signé par nous.

Signé : M. Christian Colin, président de la chambre régionale des comptes et Mme Isabelle Legrand, première conseillère, rapporteure.

Collationné, certifié conforme à la minute étant au greffe de la chambre régionale des comptes de Mayotte et délivré par moi, secrétaire général.



**Yves Le Meur**

COPIE

## Annexe 1

## Commune de Dzaoudzi-Labattoir

## Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Chap.	Libellé	colonne 1 Compte administratif 2016	colonne 1 bis Compte de gestion 2016	colonne 2 Restes à réaliser	colonne 3 Propositions nouvelles votées	colonne 4 TOTAL BP 2016 (2+3)	colonne 5 Corrections des insincérités	colonne 6 Budget corrigé des insincérités	colonne 7 Modifications CRC	colonne 8 Propositions CRC
011	Charges à caractère général	2 330 816	2 330 816		2 048 820	2 048 820		2 048 820	-48 820	2 000 000
012	Charges de personnel	7 819 565	7 819 565		7 999 936	7 999 936		7 999 936	-230 000	7 769 936
65	Autres charges de gestion	2 147 569	2 147 569		1 122 127	1 122 127	49 101	1 171 228	0	1 171 228
	<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>12 297 950</b>	<b>12 297 950</b>	<b>0</b>	<b>11 170 883</b>	<b>11 170 883</b>	<b>49 101</b>	<b>11 219 984</b>	<b>-278 820</b>	<b>10 941 164</b>
66	Charges financières (sauf ICNE 6611)	37 411	37 411		26 975	26 975	7 984	34 959		34 959
67	Charges exceptionnelles					0	0	0		0
022	Dépenses imprévues					0	0	0		0
	<b>Total dépenses réelles de fonct.</b>	<b>12 335 361</b>	<b>12 335 361</b>	<b>0</b>	<b>11 197 858</b>	<b>11 197 858</b>	<b>57 085</b>	<b>11 254 943</b>	<b>-278 820</b>	<b>10 976 123</b>
023	Virement à la section d'investissement					0		0	100 000	100 000
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	72 810			91 705	91 705		91 705		91 705
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct.					0		0		0
	<b>Total dépenses d'ordre de fonct.</b>	<b>72 810</b>	<b>0</b>		<b>91 705</b>	<b>91 705</b>	<b>0</b>	<b>91 705</b>	<b>100 000</b>	<b>191 705</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>12 408 171</b>	<b>12 335 361</b>	<b>0</b>	<b>11 289 562</b>	<b>11 289 562</b>	<b>57 085</b>	<b>11 346 647</b>	<b>-178 820</b>	<b>11 167 827</b>
+	<b>D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>674 748</b>			<b>1 176 129</b>	<b>1 176 129</b>		<b>1 176 129</b>		<b>1 176 129</b>
=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 282 920</b>	<b>12 335 361</b>	<b>0</b>	<b>12 465 692</b>	<b>12 465 692</b>	<b>57 085</b>	<b>12 522 777</b>	<b>-178 820</b>	<b>12 343 957</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Chap.	Libellé	colonne 1 Compte administratif 2016	colonne 1 bis Compte de gestion 2016	colonne 2 Restes à réaliser	colonne 3 Propositions nouvelles votées	colonne 4 TOTAL BP 2016 (2+3)	colonne 5 Corrections des insincérités	colonne 6 Budget corrigé des insincérités	colonne 7 Modifications CRC	colonne 8 Propositions CRC
013	Attenuations de charges	1 149 073	1 149 073		1 548 526	1 548 526		1 548 526		1 548 526
70	Produits des services , du domaine ...	831 814	831 814		241 364	241 364		241 364		241 364
73	Impôts et taxes	5 094 842	5 094 842		5 291 706	5 291 706	-205 693	5 086 013		5 086 013
74	Dotations et participations	5 004 938	5 004 938		4 596 932	4 596 932	240 579	4 837 511		4 837 511
75	Autres produits de gestion courante					0		0		0
	<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>12 080 667</b>	<b>12 080 667</b>	<b>0</b>	<b>11 678 528</b>	<b>11 678 528</b>	<b>34 886</b>	<b>11 713 414</b>	<b>0</b>	<b>11 713 414</b>
76	Produits financiers					0		0		0
77	Produits exceptionnels	26 124	26 004			0		0		0
	<b>Total recettes réelles de fonct.</b>	<b>12 106 791</b>	<b>12 106 671</b>	<b>0</b>	<b>11 678 528</b>	<b>11 678 528</b>	<b>34 886</b>	<b>11 713 414</b>	<b>0</b>	<b>11 713 414</b>
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections					0		0		0
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct.					0		0		0
	<b>Total recettes d'ordre de fonct.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>12 106 791</b>	<b>12 106 671</b>	<b>0</b>	<b>11 678 528</b>	<b>11 678 528</b>	<b>34 886</b>	<b>11 713 414</b>	<b>0</b>	<b>11 713 414</b>
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>							<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
=	<b>TOTAL DES REC. DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 106 791</b>	<b>12 106 671</b>	<b>0</b>	<b>11 678 528</b>	<b>11 678 528</b>	<b>34 886</b>	<b>11 713 414</b>	<b>0</b>	<b>11 713 414</b>
	<b>Equilibre</b>	<b>-1 176 129</b>	<b>-228 690</b>	<b>0</b>		<b>-787 163</b>		<b>-809 362</b>		<b>-630 642</b>

COPIE

## Annexe 2

## Commune de Dzaoudzi-Labattoir

## Section d'investissement

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4	colonne 5		colonne 6	colonne 7	colonne 8
		CA 2016	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2016 (2+3)	Corrections des insincérités		Budget Corrigé des insincérités	Modifications CRC	Propositions CRC
						RAR	Prop.Nvelles			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	29 872		48 750	48 750			48 750		48 750
204	Subventions d'investissement versées				0			0		0
21	Immobilisations corporelles	214 784	3 275	107 893	111 168			111 168		111 168
22	Immobilisations reçues en affectation				0			0		0
23	Immobilisations en cours	24 331		104 664	104 664			104 664		104 664
	<b>total opérations d'équipement</b>	<b>4 968 472</b>	<b>4 406 146</b>	<b>521 062</b>	<b>4 927 237</b>	<b>42 486</b>	<b>-381 400</b>	<b>4 588 323</b>		<b>4 588 323</b>
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>6 237 460</b>	<b>4 409 421</b>	<b>782 399</b>	<b>5 191 819</b>	<b>42 486</b>	<b>-381 400</b>	<b>4 852 906</b>	<b>0</b>	<b>4 852 906</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				0			0		0
13	subventions d'investissement				0			0		0
16	Emprunts et dettes assimilées	104 049		85 559	85 559		20 942	106 501		106 501
26	Participations et créances				0			0		0
27	Autres immobilisations financières				0			0		0
020	Dépenses imprévues				0			0		0
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>104 049</b>	<b>0</b>	<b>85 559</b>	<b>85 559</b>	<b>0</b>	<b>20 942</b>	<b>106 501</b>	<b>0</b>	<b>106 501</b>
45X1	<b>Total des op. pour compte de tiers</b>				<b>0</b>			<b>0</b>		<b>0</b>
	<b>Total dépenses réelles d'invest.</b>	<b>6 341 609</b>	<b>4 409 421</b>	<b>867 958</b>	<b>5 277 379</b>	<b>42 486</b>	<b>-360 468</b>	<b>4 959 407</b>	<b>0</b>	<b>4 959 407</b>
040	Op.d'ordre de transfert entre section				0			0		0
041	Opérations patrimoniales			200 000	200 000			200 000		200 000
	<b>Total dépenses d'ordre d'invest.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 341 609</b>	<b>4 409 421</b>	<b>1 067 958</b>	<b>5 477 379</b>	<b>42 486</b>	<b>-360 468</b>	<b>5 159 407</b>	<b>0</b>	<b>5 159 407</b>
+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	447 331,00		1 660 983	1 660 983,32			1 660 983		1 660 983
=	<b>TOTAL DES DEP. D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 788 940,03</b>			<b>7 138 361,96</b>	<b>42 486</b>	<b>-360 468</b>	<b>6 820 390</b>	<b>0</b>	<b>6 820 390</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4	colonne 5		colonne 6	colonne 7	colonne 8
		CA 2016	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2016 (2+3)	Corrections des insincérités		Budget Corrigé des insincérités	Modifications CRC	Propositions CRC
						RAR	Prop.Nvelles			
13	Subventions d'investissement	3 655 898	4 540 680	381 400	4 932 080	-80 000	-391 400	4 460 680		4 460 680
16	Emprunts et dettes assimilées				0			0		0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				0			0		0
204	Subventions d'investissement versées				0			0		0
21	Immobilisations corporelles				0			0		0
22	Immobilisations reçues en affectation				0			0		0
23	Immobilisations en cours			200 000	200 000		-200 000	0		0
	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>3 655 899</b>	<b>4 540 680</b>	<b>591 400</b>	<b>5 132 080</b>	<b>-80 000</b>	<b>-591 400</b>	<b>4 460 680</b>	<b>0</b>	<b>4 460 680</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	399 148		809 147	809 147			809 147		809 147
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				0			0		0
26	Participations et créances				0			0		0
27	Autres immobilisations financières				0			0		0
024	Produits des cessions				0			0		0
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>399 148</b>	<b>0</b>	<b>809 147</b>	<b>809 147</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>809 147</b>	<b>0</b>	<b>809 147</b>
45X2	<b>Total des op. pour compte de tiers</b>				<b>0</b>			<b>0</b>		<b>0</b>
	<b>Total recettes réelles d'invest.</b>	<b>4 055 047</b>	<b>4 540 680</b>	<b>1 400 547</b>	<b>5 941 227</b>	<b>-80 000</b>	<b>-591 400</b>	<b>5 269 827</b>	<b>0</b>	<b>5 269 827</b>
021	Virement de la section de fonctionnement				0			0	100 000	100 000
040	Op.d'ordre de transfert entre section			91 705	91 705			91 705		91 705
041	Opérations patrimoniales	72 810			0		200 000	200 000		200 000
	<b>Total recettes d'ordre d'invest.</b>	<b>72 810</b>		<b>91 705</b>	<b>91 706</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>	<b>291 706</b>	<b>100 000</b>	<b>391 706</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 127 857</b>	<b>4 540 680</b>	<b>1 492 252</b>	<b>6 032 932</b>	<b>-80 000</b>	<b>-391 400</b>	<b>5 661 532</b>	<b>100 000</b>	<b>5 661 532</b>
+	R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE							0	0	0
=	<b>TOTAL DES REC. D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 127 857</b>			<b>6 032 932</b>	<b>-80 000</b>	<b>-391 400</b>	<b>5 661 532</b>	<b>100 000</b>	<b>5 661 532</b>
	<b>Equilibre</b>	<b>-1 660 983</b>	<b>131 260</b>		<b>-1 105 430</b>			<b>-1 258 858</b>	<b>100 000</b>	<b>-1 158 858</b>
	<b>Résultat de clôture (SF+SI)</b>	<b>-2 837 112</b>	<b>131 260</b>		<b>-1 892 693</b>			<b>-2 068 220</b>		<b>-1 788 400</b>